

POUR VOUS
LE DÉPARTEMENT AGIT !



SPDA SAÔNE ET LOIRE

Webinaire 2 avril 2026

DEFINITION ET PRESENTATION DU SERVICE PUBLIC DEPARTEMENTAL DE L'AUTONOMIE

Loi n°2024-317 du 8 avril 2024 portant mesures pour bâtir la
société du bien vieillir et de l'autonomie
Arrêté du 28 mai 2025 relatif au cahier des charges du SPDA

LES AMBITIONS DU SPDA

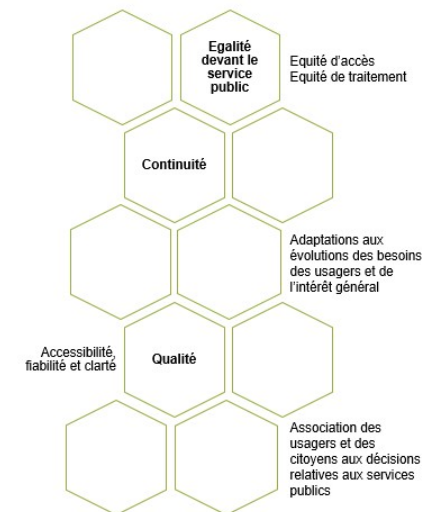
Des ambitions plurielles



Mettre en place un service public piloté par le service rendu aux personnes

- **Changer de modèle** : ne plus raisonner sous l'angle des dispositifs existants et des structures mais **du point de vue des personnes concernées**
- **Répondre collectivement à une ambition commune de service public de proximité**
- **Apporter de la lisibilité** pour les personnes et les professionnels **et garantir l'équité territoriale** d'accès aux droits des personnes

Une inscription dans le droit
portée par la Loi Bien Vieillir et Autonomie
du 8 avril 2024



<https://youtu.be/2YqJxBJQaB8?si=qphTlaE6wmwlg34Z>

Source : CNSA – issus du rapport Libault

LES OBJECTIFS DU SPDA

Qu'est ce que le Service public départemental de l'autonomie (SPDA)?

- ✓ Le SDPA est un nouveau service public
- ✓ Mis en œuvre solidairement par les acteurs institutionnels et professionnels
- ✓ Agissant pour le soutien à l'autonomie de personnes âgées, de personnes en situation de handicap et leurs aidants
- ✓ A l'échelle départementale

Ce service public porte 4 grandes missions autour de :

- L'accueil, l'accès à l'information, l'orientation et la mise en relation
- L'évaluation de la situation, l'attribution des prestations
- La soutien des parcours
- La prévention, le repérage et l'aller-vers



Les objectifs du SPDA

Les publics concernés

Personnes âgées, personnes en situation de handicap (tous âges), aidants

- Simplifier le quotidien et garantir un accompagnement continu et coordonné dans le soutien à l'autonomie, équitable sur le territoire
- Permettre aux personnes d'être actrices de leurs choix, de leur parcours

Les acteurs professionnels mobilisés

Acteurs du secteur sanitaire, du médico-social, du social et du droit commun

- Mieux travailler ensemble, favoriser l'interconnaissance et la coopération
- Apporter une réponse décroisée, dans le respect des compétences de chacun



Sources : CNSA – issus du rapport Libault / Cahier des charges SPDA

LES ACTEURS DU SPDA

- ✓ La démarche est confiée au Conseil départemental en lien étroit avec l'ARS
- ✓ Les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du SPDA couvre le périmètre des publics et missions concernés

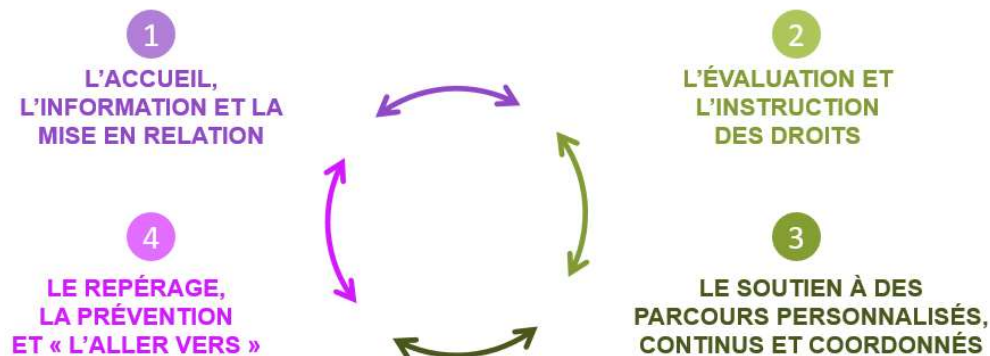


Périmètre du SPDA : les acteurs



LES MISSIONS DU SPDA

Un socle de 4 missions obligatoires et interdépendantes



En synthèse, les principes socles du SPDA

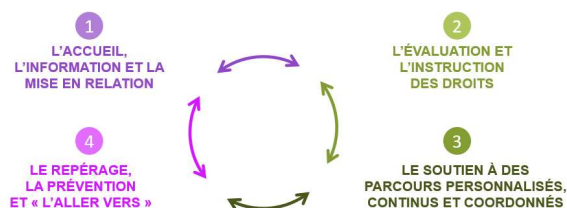
- ✓ **Une responsabilité partagée**
Des acteurs garants de la lisibilité et de la qualité de service attendue par les personnes à chaque étape de leur parcours de vie, dans une logique de fonctionnement intégré des services (garantir aux personnes une réponse appropriée quelle que soit la porte d'entrée sollicitée).
- ✓ **Une organisation intégrée**
Une démarche de décloisonnement, d'interconnaissance et de nouvelles modalités de travail en commun des acteurs de la politique autonomie pour un accompagnement fédéré et coordonné sur le territoire.
- ✓ **Une organisation territoriale**
Un socle commun de missions prescrites dans un cahier des charges national qui garantit l'accès aux droits et l'équité de traitement sur tous les territoires, et des modalités de mise en œuvre respectueuses des spécificités et dynamiques locales.
- ✓ **Un service public pour et avec les personnes**
Recueillir les besoins et attentes des personnes concernées et les associer à la construction et à l'évaluation du service public départemental de l'autonomie.

Ce que le SPDA n'est pas

- ✗ Un nouveau dispositif ou un nouvel acteur
- ✗ Un guichet unique
- ✗ Un modèle d'organisation et de fonctionnement imposé
- ✗ Une remise en cause du périmètre des missions actuelles des acteurs

LES MISSIONS DU SPDA / Mission 1 L'accueil, l'information et la mise en relation

Un socle de 4 missions obligatoires et interdépendantes



Sous thématiques	Objectifs de service rendu
Information	1. Rendre visibles, compréhensibles et cohérentes les informations diffusées au grand public par les différents acteurs nationaux et territoriaux 2. Diffuser un socle commun d'informations adapté à la variété des situations et des publics
Accueil	3. Proposer un accueil de proximité multimodal (physique, avec et sans rendez-vous, itinérant, téléphonique, numérique) et facilement identifiable à toute personne, quelle que soit sa situation et ses besoins (ex. mobilité réduite, difficultés de communication, etc.) 4. Garantir les conditions d'un accueil inconditionnel favorisant l'écoute active afin de recueillir les besoins des personnes et plus globalement d'assurer une bonne entrée et un maintien dans le parcours d'accès aux droits 5. Garantir l'accès à une information adaptée et suffisante, quel que soit le partenaire sollicité en premier lieu
Mise en relation	6. Le cas échéant, garantir la mobilisation de l'interlocuteur pertinent pour une réponse plus poussée et adaptée à la situation, quel que soit le point d'entrée sollicité par la personne
Appui aux démarches	7. Proposer des modalités graduées d'accompagnement des personnes dans leurs démarches, adaptées en fonction de leurs besoins

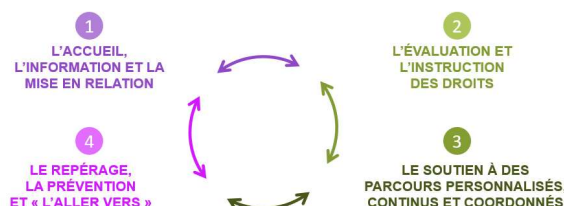
Exemples d'attendus issus du guide d'activité : les jours et horaires d'ouverture des accueils physiques et téléphoniques sont connus, les personnes sont informées des possibilités d'accès aux téléservices, une aide au remplissage de dossier est mobilisable en point d'accueil, des rendez vous d'information collectifs sont organisés



Source : CNSA – issus du rapport Libault

LES MISSIONS DU SPDA / Mission 2 L'évaluation et l'instruction des droits

Un socle de 4 missions obligatoires et interdépendantes



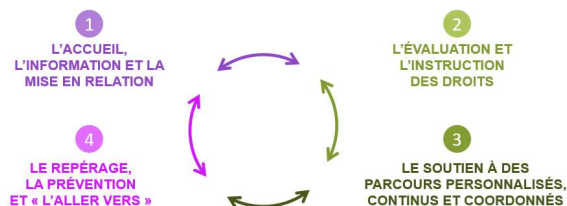
Sous thématiques	Objectifs de service rendu
Instruction des droits et prestations de soutien à l'autonomie	1. Permettre aux personnes d'être informées du traitement administratif de leurs demandes 2. Accompagner les personnes lors de l'instruction et l'évaluation de leurs droits
Évaluation des droits et prestations de soutien à l'autonomie équitable et personnalisée	3. S'assurer que les personnes bénéficient d'une équité de traitement et d'une évaluation globale de leur situation 4. Identifier les situations urgentes, complexes ou critiques et assurer un traitement prenant en compte cette spécificité
Proposition et décision en matière de droits et prestations de soutien à l'autonomie	5. Garantir une ouverture de droits respectant les principes d'une approche basée sur les droits et les besoins 6. Adapter les droits à l'évolution de la situation de la personne et/ou de son aidant 7. Favoriser une bonne compréhension des droits ouverts et des décisions 8. Informer sur les procédures de contestation d'une décision
Coordination en matière de droits et prestations de soutien à l'autonomie	9. La situation, les besoins et les attentes sont pris en compte de manière coordonnée entre les acteurs professionnels pour une réponse globale articulant le droit commun et le droit spécifique dans le respect de la citoyenneté de la personne

Exemples d'attendus issus du guide d'activité : le projet de la personne est connu et pris en compte dans les différentes étapes du traitement de son dossier, les modalités de contacts sont identifiées par la personne, des informations ou pièces de dossier sont partagées autant que possible et si pertinent, entre les partenaires, l'effectivité des aides proposées est suivie

Source : CNSA – issus du rapport Libault

LES MISSIONS DU SPDA / Mission 3 Le soutien des parcours personnalisés, continus et coordonnés

Un socle de 4 missions obligatoires et interdépendantes



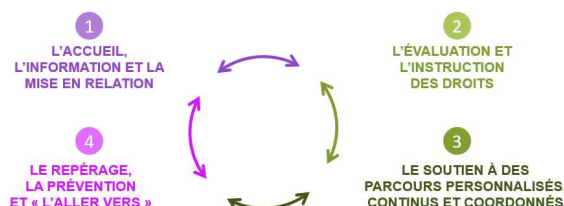
Sous thématiques	Objectifs de service rendu
Recensement des solutions, de l'offre disponibles sur le territoire (services, prestations et aides)	1. Connaître et faire connaître l'offre disponible sur le territoire, aussi bien pour outiller les professionnels que pour informer les personnes et leurs aidants sur les solutions mobilisables
Accompagnement à l'expression des choix et préférences de la personne	2. Proposer un accompagnement pour les personnes qui le souhaitent dans l'identification et la compréhension de l'offre répondant à leurs besoins 3. Accompagner la personne dans l'expression de son projet et de ses choix si elle en exprime le besoin
Aides aux démarches de mise en place des services, prestations et aides nécessaires (y compris de droit commun)	4. Proposer une aide aux démarches pour la mise en place des services, prestations et aides nécessaires, y compris de droit commun pour les personnes qui le souhaitent
Coordination renforcée	5. Proposer une coordination renforcée aux personnes, en fonction de leurs besoins
Structuration d'une approche territorialisée des parcours	6. Organiser les démarches d'observation des besoins et des ruptures 7. Structurer une approche territorialisée des parcours 8. Structurer et renforcer l'offre d'accompagnement des personnes pour l'accès à des aides techniques adaptées

Exemples d'attendus issus du guide d'activité : les acteurs proposant une assistance et un accompagnement des personnes dans l'aménagement de réponses à leurs besoins sont identifiés, les modalités de participation et de recours à la pair-aidance sont recensées et proposées aux personnes, les transitions sont accompagnées (passage à l'âge adulte, changement de lieu de vie, etc.)

Source : CNSA – issus du rapport Libault

LES MISSIONS DU SPDA / Mission 4 Le repérage, la prévention et « l'aller vers »

Un socle de 4 missions obligatoires et interdépendantes



Sous thématiques	Objectifs de service rendu
Structurer l'offre de prévention	1. Favoriser le développement d'une offre de prévention efficace, pérenne, accessible, et couvrant les principaux besoins du territoire à destination des personnes en situation de handicap, des personnes âgées et de leurs aidants
Diffuser l'offre de prévention	2. Diffuser et faire connaître l'offre de prévention du territoire par une information claire, lisible et adaptée à tous les publics âgés, en situation de handicap et aidants
Déployer l'offre de prévention	3. Déployer l'offre de prévention et sensibiliser professionnels et grand public
Organiser le repérage	4. Organiser le repérage des situations de fragilités de façon précoce, opérante, et accompagner les personnes identifiées comme vulnérables
Aller-vers	5. Systématiser la modalité d'aller-vers dans les actions menées afin de toucher les publics les plus éloignés des services

Exemples d'attendus issus du guide d'activité : il existe une vision partagée des fragilités et des facteurs de risques spécifiques sur le territoire grâce au partage de diagnostics réalisés par les acteurs du SPDA, l'offre de prévention est adaptée au regard de l'évolution des besoins, les modalités et initiatives facilitant l'accès aux soins des personnes en situation de handicap sont identifiées et connues, le repérage s'appuie sur des outils validés et avec le concours de différents intervenants, des solutions sont proposées pour rompre l'isolement

Source : CNSA – issus du rapport Libault

MODALITES D'ORGANISATION DE LA CONFERENCE TERRITORIALE DE L'AUTONOMIE (CTA)

LA PARTICIPATION ET L'ENGAGEMENT DE CHACUN

Avec et pour les personnes :

- Pour mieux répondre à leurs attentes et à leurs besoins, en facilitant leurs démarches et parcours
- Avec leur expression et leur participation aux différentes étapes de mises en œuvre
- Et en impliquant une démarche d'amélioration de la qualité et la mesure de la satisfaction des usagers du SPDA

A l'échelle des professionnels :

- S'engager dans les démarches de coopérations
- Travailler à dépasser d'éventuelles difficultés organisationnelles
- Être membre collectivement d'un seul service public

A l'échelle des institutions :

- Être garants des principes inhérents au service public : accessibilité, continuité, équité, lisibilité, etc.
- Garantir un accès efficace au juste droit
- S'assurer de la cohérence entre les programmations stratégiques de chaque institution vis-à-vis du SPDA
- S'assurer de la participation des personnes et de la qualité du service rendu

Source : cahier des charges SPDA



EN SYNTHÈSE, LES MODALITÉS D'ORGANISATION

La désignation des participants en CTA avec un mandat de décision ; une 1^{ère} composition socle à l'appui du cahier des charges ; une réunion de lancement le 25 novembre 2025

L'appui sur une instance pré existante

Un partage des éléments de diagnostic déjà travaillés et détenus par chacun des membres du SPDA

La constitution d'une équipe projet avec la désignation d'un référent par chaque organisme pour le suivi général du déploiement du SPDA et la gestion d'un plan d'action

Un investissement partagé et une participation à l'animation opérationnelle selon les missions abordées et travaillées

Un suivi d'information auprès des opérateurs accompagnés de chaque institutions représentées en CTA, vis-à-vis du déroulé et de l'avancement de la démarche

Constituer un groupe de représentants de la population, qui sera consulté 1 à 2 fois par an vis-à-vis des éléments de diagnostic, actions et productions envisagées

Impliquer la population dans les éléments de diagnostic, avec un 1^{er} questionnaire à son attention portant sur les sujets liés à la mission n°1



LES DEMARCHES EN COURS 2026



STRUCTURATION DU SPDA 71 : UN QUESTIONNAIRE A LA POPULATION

SEPTEMBRE
/NOVEMBRE
2025



DECEMBRE
/ FEVRIER
2025 - 26



AVRIL
2026



AVRIL
2026



AVRIL/JUIN
2026



JM3

1. Introduction

Dans le cadre du SPDA, un questionnaire sera adressé à la population afin d'appréhender la lisibilité des différentes aides disponibles dans le champ de l'autonomie, par thématiques.

La rédaction et mise en forme de ce questionnaire ont été travaillé 3 mois à l'appui des documents de travail de la CNSA et de la consultation des services internes du Département et de l'ARS.

2. Test et finalisation

Le projet de questionnaire a été soumis, entre décembre 2025 et janvier 2026, aux représentants du CDCA ainsi qu'à des personnes en situation de handicap à l'appui de la C 360.

Une 2nde version est éditée en février suite au retour des tests.

Celle ci est soumise à l'Equipe projet SPDA, en cours de constitution, dans les suites de la 1ère CTA qui a prévu le lancement du SPDA et sa structuration.

3. Organisation de la diffusion

Le questionnaire sera diffusé sous 2 formes : en version en ligne et en version papier :

- Le lien sera communiqué par affichages, mailing aux ressortissants CARSAT CPAM MSA, via les encarts CESU par le Département, à l'aide d'opérateurs sollicités (PFR pour les aidants).
- La version papier est prévue dans les espaces d'attentes des services du Département (SSD, MLA, MDPH), en pharmacies à l'appui des CPTS, à l'aide d'autres opérateurs sollicités (PFR pour les aidants).

4. Organisation du traitement

La version en ligne permet un traitement automatisé.

La version papier sera récupérée (via des urnes) auprès des services qui auront participé à le diffuser (par les CPTS en pharmacies, par les services du Département, par d'autres opérateurs). Un lieu de dépôt local pourra être précisé.

Le traitement des réponses papier pourrait être soutenu par la MSA Service.

Une aide au remplissage du questionnaire papier serait à envisager au besoin, dans les accueils participants à la démarche.

5. Les suites à donner

Le lien, l'affichage et la version papier seront envoyés aux opérateurs participants d'ici le 17 avril,

Pour un lancement le 24 avril. Le questionnaire et ses affichages seront diffusés jusqu'au 12 juin.

Les versions papier seront à déposer/récupérer entre le 15 et le 18 juin.

Les résultats seront remis en septembre.



SAÔNE
& LOIRE
DÉPARTEMENT

Diapositive 15

JM3

DEROULE DE LA DIFFUSION A CONFIRMER : en attente de certains retours

JOBARD MARIE; 20/03/2026

STRUCTURATION SPDA 71 : UN QUESTIONNAIRE A LA POPULATION

Le questionnaire interroge, par système de coche, le niveau de connaissance des répondants vis-à-vis des réponses mobilisables par thématiques dans le champ de l'autonomie :

- L'accès à des aides pour **financer l'intervention professionnelle** à domicile, un hébergement en établissement, un transport etc.
- La recherche d'un **médecin traitant**, les alternatives vers lesquelles se tourner
- L'accès à des soins **infirmiers à domicile**
- Le recours à des **soins spécialisés** (dentisterie, cardiologie, neurologie, etc.)
- L'accès à des sources d'informations, de réponses liées à la **santé mentale**
- Les soutiens dans la **gestion administrative et budgétaire**
- Les soutiens dans les recherches liées à la **scolarisation, la formation, l'emploi**
- La mise en place d'**aides matérielles du quotidien et d'une adaptation de logement**
- L'accès à des **aides à domicile** pour être assisté dans les activités du quotidien
- L'accès à des **activités de loisirs, culturelles, sportives adaptées ou des animations collectives**

La partie suivante est consacrée aux **aidants** et à leur éventuelle recherche de soutien

⇒ **Chaque question est déroulée de la même manière** : si la personne sait où se renseigner, si elle a trouvé facilement ce service, sinon approximativement au bout de combien de temps elle l'a trouvé (avec une échelle), combien d'interlocuteurs elle a sollicité pour arriver au bon service (avec une échelle)

⇒ **La dernière partie se compose de 5 questions concernant leur retour d'expérience** : les principales difficultés rencontrées, les organismes et/ou professionnels qui les ont soutenu dans leur démarches, s'ils ont déjà abandonné des démarches, ce qui a fonctionné, ce qui pourrait être amélioré selon eux

STRUCTURATION SPDA 71 : UN APPEL A VOLONTAIRES

- ✓ Un appel à volontaire intégré au questionnaire (en fin de formulaire) en vue de la constitution d'un groupe usager

La fin du questionnaire prévoit un « appel à volontaire » pour la constitution du groupe de représentants de la population. Ce groupe sera « tournant » et réunit périodiquement sur différents lieux du département sur le temps de 2 réunions par zones territoriales identifiées, de façon à faciliter la disponibilité et la mobilité des personnes.

L'appel à volontaire permet également de recueillir des éléments relatifs aux conditions à réunir pour favoriser les participations (créneau personnel aménageable, besoin de traduction, usage de l'ordinateur de la visio, etc.)

Ces réunions pourront être facilitées par une organisation complémentaire en visio via les Plateformes de répit dédiées aux aidants en cas de mobilité contrainte pour certains participants.

Visuel officiel en attente



Le Département sollicite la participation de représentants de la population pour accompagner ce projet et recueillir leurs avis sur l'accès aux informations et aux aides existantes, sur la lisibilité des organisations liés à l'accompagnement des personnes

Deux réunions seront prévues et organisées à xxx et à xxx

La 1^{ère} réunion aura pour objet de présenter le projet de Service public départemental de l'autonomie, l'organisation du groupe ainsi que les actions à prioriser pour améliorer l'accès aux informations et l'orientation vers les services

La 2^{ème} réunion fera l'objet d'un temps de réflexion et de production vis-à-vis du travail en cours sur les actions retenues

Chaque réunion durera 1h30 et se déroulera de xxh à xxh

Pour faciliter la disponibilité des participants, n'hésitez pas à nous préciser vos contraintes. Nous tâcherons de trouver une adaptation ou une alternative

Vous pouvez vous renseigner et vous inscrire en nous précisant votre situation à : spda71@saoneetloire71.fr

Ou par téléphone au : 03 85 39 57 37

Quelques lectures intermédiaires sont à prévoir pour le suivi du projet



STRUCTURATION SPDA 71 : SONDAGE AUPRES DES PROFESSIONNELS MISSION 1

✓ Prochaine réunion de la CTA le 22 avril

Un recueil en cours sur les plans d'actions portés par les membres de la CTA vis-à-vis de l'information du grand public et l'accueil des personnes, au travers des différentes thématiques couvertes

 **La programmation de l'envoi d'un sondage auprès des services et professionnels assurant une mission d'accueil et d'information est soumise aux membres de la CTA**

Ce sondage pourra porter sur :

- Le périmètre de l'activité et son organisation (ex. quel public, quelles modalités d'accès, les motifs généraux de sollicitation)
- Les modalités de traitement d'une demande (ex. outils supports, SI, fonds de données sur l'offre locale)
- Les analyses des accueillants sur ce qui favorise un accueil de qualité et adapté
- Ce qui soutient leur pratique et éventuellement, ce qui pourrait être renforcé



Il sera confronté aux avis et retours d'expériences du groupe usagers

Il complètera les éléments déjà adressés par la CTA (organisations de services et/ou plans d'actions) et les retours au questionnaire adressé à la population

POUR VOUS
LE DÉPARTEMENT AGIT !



saoneetloire71.fr

